

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 12 mars 2025 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souligny et Cathy Gauthier formant quorum sous la Présidence de la mairesse suppléante madame Viky Goyette.

Était absent le maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heure trente (19h30) par madame Viky Goyette, mairesse suppléante et présidente d'assemblée.

2025-03-23

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de février 2025.
5. Approbation des dépenses des Lots intras du mois de février 2025.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
 - 9.1. Étudiants patinoires.
 - 9.2. Report de la séance ordinaire du mois de novembre (élections).
 - 9.3. Signature PS-080 – Bonifier le Parcs des Muses
 - 9.4. Signature PS-081 – Bonifier la cuisine communautaire de notre municipalité.
 - 9.5. Signature entente SPBAT.
 - 9.6. Appui à la demande à la CPTAQ pour une tour autoportante Vidéo tron.
10. Diverses résolutions :
 - 10.1. Achat d'une poignée industrielle pour le réservoir diesel.
 - 10.2. Avis juridique concernant une rétrocession de terrain.
11. Clôture de la séance.

2025-03-24

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 5 février 2025 tel que présenté.

2025-03-25

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de

février 2025 pour la municipalité et ce pour un montant de 78 455.54\$, incluant les salaires au montant 8 993.50\$, telles que présentées.

5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRA DU MOIS DE FÉVRIER 2025

Aucune dépense

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

9.1 ÉTUDIANTS PATINOIRE sujet non retenu

2025-03-26 9.2 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE (ÉLECTIONS).

ATTENDU QUE la tenue d'élections générales municipales aura lieu en novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé de madame Cathy Gauthier que la séance ordinaire soit reportée au 12 novembre 2025 afin de finaliser les assermentations des membres du conseil.

2025-03-27 9.3 SIGNATURE PS-080 – BONIFIER LE PARCS DES MUSES

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité que madame Huguette Audet soit autorisée à signer l'entente de financement pour le projet PS-080 – Bonifier le Parcs des Muses, en remplacement de madame Jade Belzil suite à sa démission en décembre 2024.

2025-03-28 9.4 SIGNATURE PS-081 – BONIFIER LA CUISINE COMMUNAUTAIRE DE NOTRE MUNICIPALITÉ.

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité que madame Huguette Audet soit autorisée à signer l'entente de financement pour le projet PS-081 – Bonifier la cuisine communautaire, en remplacement de madame Jade Belzil suite à sa démission en décembre 2024.

2025-03-29 9.5 SIGNATURE DE L'ENTENTE SPBAT

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et résolu à l'unanimité que monsieur Daniel Céleste soit autorisé à signer l'entente SPBAT.

10 SUJET DIVERS

2025-03-30 10.1 ACHAT D'UNE POIGNÉE INDUSTRIELLES POUR LE RÉSERVOIR DIÉSEL

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat d'une poignée industrielles pour le réservoir diésel.

2025-03-31 10.2 DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE POUR RÉTROCESSION DE TERRAIN

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Clermont s'est doté d'un règlement sur la vente de terrain en milieu urbain intitulé « Règlement 214 – Politique de vente le lots en zone urbaine en septembre 2017 »;

ATTENDU QUE l'article 5 stipule que « *L'acheteur d'un terrain municipal situé dans le périmètre urbain doit y construire une résidence principale dans un délai de deux (2) ans à compter de la signature de l'acte de vente.* »;

ATTENDU QUE l'article 6 stipule que « *... Si après quatre (4) années de la date anniversaire du contrat de vente, aucune résidence n'est encore construite, la municipalité pourra prendre l'une ou l'autre des deux options suivantes, soit :*

- *Exercer son droit de résolution et reprendre en toute propriété le terrain vendu, sans qu'elle soit obligée de déboursier quelque montant que ce soit, puisque les améliorations ou acomptes déjà payés par l'acheteur seront considérés acquis à titre de dommages-intérêts liquidés;*

— *Facturer une pénalité à l'acheteur à titre de dommages-intérêts liquidés, d'année en année, jusqu'à la construction d'une résidence selon les conditions prévues à la présente politique, lui accordant ainsi, à chaque fois, un délai supplémentaire d'une année pour la construction d'une bâtisse. Toutefois, à compter de la 4^e année, les montants de la pénalité seront majorés de 500 \$ par année.»;*

ATTENDU QUE la municipalité a opté pour la 1^{ère} option en date du 3 juillet 2024 par la résolution 2024-07-77;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 906 564, suite à une correspondance, se sont dit d'accord pour céder le terrain à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé de madame Stéphanie Pelletier et unanimement résolu que la municipalité demande un avis juridique concernant la rétrocession du lot 5 906 564 conformément à l'article 6 du règlement 214 et ce afin de procéder au transfert de propriété.

2025-03-32

11 CLOTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny de lever la séance à dix-neuf heure quarante-quatre (19h44).

Viky Goyette,
Pro maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Viky Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.